

Université populaire jurassienne

Autor(en): **Péquignot, Eugène / Mœckli, Jean-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **62 (1958)**

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNIVERSITÉ POPULAIRE JURASSIENNE

- a) DISCOURS D'EUGÈNE PÉQUIGNOT
- b) RAPPORT D'ACTIVITÉ, par J.-M. Mœckli

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR EUGÈNE PÉQUIGNOT, PRÉSIDENT
DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE JURASSIENNE,
A L'OCCASION DE LA DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL,
A TRAMELAN, LE 13 SEPTEMBRE 1958

Messieurs,

Mon premier mot sera pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue dans cette cité qui célébra, en mars dernier, le centenaire de la naissance de Virgile Rossel, un enfant de Tramelan, grand Jurassien, grand patriote, écrivain, poète, historien et jurisconsulte remarquable — il fut mon maître à la Faculté de droit de l'Université de Berne, dont il fut deux fois le Recteur —, magistrat de haute classe — il fut Président du Conseil national et du Tribunal fédéral —, un homme quasi universel ; il me plait d'évoquer sa mémoire au début de nos délibérations.

Je tiens ensuite à rendre hommage à tous ceux qui ont œuvré pour créer et lancer l'Université populaire jurassienne. Je les englobe tous dans un même sentiment de gratitude. M. le professeur Auguste Viatte a présidé avec savoir-faire et distinction la Commission d'étude, sans laquelle l'Université populaire jurassienne n'aurait pas vu le jour. M. Jean-Marie Mœckli fut le secrétaire laborieux et dévoué de cette Commission. M. Roger Flückliger a présenté sur les travaux de cet organisme un rapport très intéressant et fort bien documenté, paru dans les « Actes » de la Société jurassienne d'Emulation, année 1956. J'exprime enfin ma reconnaissance aux membres des Comités locaux et plus particulièrement aux méritants directeurs des cours, MM. W. Sunier en Erguel, W. Jeanneret à Tramelan, F. Gerster à Moutier, J.-P. Mœckli à Delémont, A. Widmer à Porrentruy et André Cattin à Saignelégier, le *spiritus rector* de la section des Franches-Montagnes, élu récemment député de ce district au Grand Conseil bernois, où il saura, j'en suis sûr, faire honneur au Jura.

Aux termes de nos statuts que l'Assemblée de fondation a adoptés le 9 février 1957 à Delémont, le Conseil, convoqué par le Comité de direction, exerce le pouvoir suprême de l'Association ; il a toute une série de prérogatives. C'est lui qui élit pour trois ans les membres du Bureau, soit le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier. Réuni à Delémont le 7 décembre 1957, le Conseil m'a appelé à la présidence. M. le professeur Auguste Viatte a bien voulu accepter la vice-présidence. M. Jean-Marie Mœckli, grand animateur, toujours sur la brèche, a été nommé secrétaire général, et M. Lutz, le compétent directeur de la Banque populaire suisse, à Tramelan, trésorier général. Pour ceux qui l'ignorent peut-être, je rappelle ce qui suit : le 3 décembre 1957, M. le Professeur Viatte m'avait fait savoir que les règlements de l'Ecole polytechnique fédérale ne lui permettaient pas d'exercer la fonction de Président de l'Université populaire jurassienne. Il me pria d'assumer cette présidence, tout en m'assurant de son précieux concours. Il se déclara prêt à revêtir la charge de vice-président, fonction à laquelle le Conseil l'appela le 7 décembre 1957. J'ai accepté d'assumer l'intérim de la présidence, bien que me sentant assez fatigué, après le travail absorbant que j'ai accompli au Département fédéral de l'Economie publique pendant 42 ans. Si je me retire avant l'expiration de mon mandat, on trouvera aisément pour me remplacer, un homme plus jeune et plus dynamique que moi. Mais je n'ai pas cru pouvoir me dérober à l'offre si aimable de M. Viatte, car rien de ce qui intéresse le Jura ne me laisse indifférent.

L'activité de l'Université populaire jurassienne pendant l'exercice 1957/1958 est clairement exposée dans le rapport concis, mais substantiel, rédigé par notre secrétaire général M. Jean-Marie Mœckli. Vous avez tous reçu un exemplaire de ce rapport. Je vous y renvoie, notamment au grand tableau statistique qui l'accompagne. M. Mœckli le commentera du reste brièvement et répondra aux questions que vous pourriez lui poser. Je me bornerai à signaler que le Bureau a tenu une première séance à Bienne, le 17 janvier 1958. Le Comité de direction s'est réuni à Delémont, le 1^{er} février et le 14 juin 1958.

L'exercice 1956/1957 accusait un déficit de Fr. 1.611,45. Ce solde passif a été entièrement couvert, grâce à la bienveillance de la Société jurassienne d'Emulation, de l'A. D. I. J. et de la Direction cantonale de l'Instruction publique, chacun de ces organismes ayant pris à sa charge le tiers du déficit, soit Fr. 537,15. Par ailleurs, l'A. D. I. J. et la Société jurassienne d'Emulation ont bien voulu nous assurer un subside annuel de Fr. 500.— chacune. Nous leur en sommes profondément reconnaissants. L'A. D. I. J. nous a déjà versé le montant de Fr. 500.— pour l'exercice 1957/1958.

Le 12 avril de cette année, nous avons sollicité du Conseil exécutif du canton de Berne l'octroi d'un subside annuel de Fr. 5.000.—.

Une réponse ne nous est pas encore parvenue, mais nous espérons que Berne traitera l'Université populaire jurassienne sur le même pied que l'Emulation, l'A. D. I. J. et l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts.

Le 18 février 1958, nous faisons appel au concours financier de la Fondation Pro Helvetia. Il s'agissait d'obtenir une subvention unique, dite de démarrage, pour constituer un fonds de compensation. « Un montant de Fr. 4.000.— à Fr. 5.000.— écrivions-nous à Pro Helvetia — permettrait un démarrage rapide et efficace de notre activité culturelle dans de nombreux villages jurassiens. Nous sommes encouragés dans notre démarche par les propos très bienveillants que votre président M. de Salis, a adressés à notre vice-président M. Viatte, professeur à Zurich. » A notre surprise, la Fondation Pro Helvetia nous a donné une réponse négative.

En revanche, l'Association des Universités populaires suisses, réunie en assemblée générale, le 28 juin 1958, à Zurich, nous a alloué un subside unique de Fr. 1.000.—. M. Jean-Pierre Mœckli, directeur des cours à Delémont, nous représentait à cette assemblée, où il défendit notre cause : nous l'en remercions.

Il faudra nécessairement trouver les moyens d'assurer à l'Université populaire jurassienne une base financière solide.

La liste des cours donnés dans de nombreuses localités est impressionnante. Les sujets traités y sont des plus variés : Histoire jurassienne, Architecture, Art de s'exprimer, Histoire de l'Art, Littérature française, Problèmes de droit, Histoire économique, Photographie, Karl Marx et notre époque, Psychologie, Initiation musicale, Electricité, Poésie moderne, Mathématique, Théâtre, Géographie économique et d'autres encore. Il est regrettable que les ouvriers et paysans qui suivent certains de ces cours soient si peu nombreux. Comment remédier à cette situation ? Nous vous serions reconnaissants des suggestions que vous pourriez nous faire à ce sujet. Le fait qu'on ne travaille plus le samedi dans la plupart des fabriques d'horlogerie, permettrait peut-être aux ouvriers et ouvrières de disposer plus facilement du vendredi soir ou du samedi après-midi ou du samedi soir.

Je me permets de recommander aux directeurs des cours d'organiser des conférences sur les principes fondamentaux de la Constitution fédérale et de la Constitution cantonale et sur les droits et les devoirs civiques. On est surpris de constater assez souvent l'ignorance de nombreux citoyens dans ce domaine. Il arrive même que des jeunes gens porteurs de diplômes d'écoles secondaires, de gymnases ou d'universités, qui se nomment intellectuels, connaissent insuffisamment l'organisation de notre Etat fédératif, les prérogatives essentielles des Conseils législatifs fédéraux, celles du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral, du Grand Conseil, du Conseil exécutif et des autorités communales. Les résultats des examens d'admission à des postes relevant

du Département politique fédéral accusent à cet égard de réelles lacunes. La presse a donné récemment des indications sur les résultats des examens pédagogiques subis en l'année 1957 par les jeunes soldats à leur entrée au service. Si, dans l'ensemble, les résultats de ces examens ont été assez satisfaisants, on y a trouvé des perles qui révèlent une absence de notions les plus élémentaires de l'éducation civique. A ce propos, j'ai lu dans la « Berner Tagwacht » du 13 et du 19 août 1958 des détails qui ont certainement provoqué le rire des lecteurs. Je ne parlerai pas de la désopilante mutilation des noms de MM. les Conseillers fédéraux Chaudet et Petitpierre, mais je me bornerai à citer des réponses données par de jeunes recrues à la question : « Pourquoi le mandat de Président de la Confédération ne dure qu'une année ? » « Pour que chacun des Conseillers fédéraux puisse une fois être reçu triomphalement dans son village. » Ou bien : « Afin d'empêcher le Président de s'enrichir. » Ainsi que le relève avec raison le journal « Le Jura » de Porrentruy, « gageons que s'il s'était agi de donner des indications sur les prouesses sportives et sur les as qui dominant en la matière, les résultats des examens eussent été beaucoup plus brillants. »

Dans une école primaire de la Suisse alémanique, l'instituteur demandait à un élève de dernière année s'il connaissait le nom du Président de la Confédération, qui était alors Guiseppe Motta. L'élève ne sut pas répondre. L'instituteur lui indiqua le nom de M. Motta. « Ah, s'écria le jeune homme : der Fussballspieler ! » Or, M. Motta avait un fils qui, à cette époque, était un footballeur réputé. L'élève connaissait bien le sportif Motta, mais il ignorait le nom du Président de la Confédération !

J'ai rencontré naguère un citoyen, d'ailleurs fort intelligent, qui s'élevait véhémentement contre la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants. Il exprimait le désir que cette assurance fût purement et simplement supprimée. Je lui demandai comment il s'y prendrait pour obtenir cette suppression. C'est bien simple, me répondit-il, nous avons deux députés au Grand Conseil : ils n'ont qu'à lui proposer de supprimer l'assurance officielle des vieillards, des veuves et des orphelins, et le Grand Conseil pourrait bien accepter leur proposition. Ce brave citoyen perdait de vue ou ne savait pas que l'AVS est une institution fédérale reposant sur la Constitution fédérale et que toute proposition visant à sa suppression n'est évidemment pas de la compétence du Grand Conseil bernois et se heurterait d'ailleurs à une opposition massive de la grande masse des citoyens et, probablement, de tous les cantons.

On voit par ces exemples les raisonnements simplistes que peuvent faire des citoyens dépourvus des rudiments de l'instruction civique.

C'est pourquoi il serait sans doute judicieux et utile que chaque section de l'Université populaire jurassienne organisât quelques cours sur notre régime constitutionnel fédéral et cantonal. Encore faudrait-il que ces cours fussent vivants, de façon à éveiller l'intérêt des auditeurs.

Grâce à l'amabilité de M. le Professeur Viatte, son frère, le Révérend Père Gérard Viatte, m'a envoyé de Paris une abondante documentation sur les Universités populaires scandinaves. Je lui en sais infiniment gré. Toute cette documentation pourrait être le sujet d'un long exposé. Qu'il me suffise de vous dire que la première Université populaire a été fondée au Danemark en l'année 1844. Actuellement, il existe 55 Universités populaires au Danemark, qui groupent 7400 étudiants (3000 jeunes gens et 4.400 jeunes filles) pour une population totale qui n'est même pas tout à fait aussi nombreuse que celle de la Suisse. On estime qu'au cours des trente dernières années, le tiers environ de toute la jeunesse rurale du Danemark a fréquenté les Universités populaires.

Le Père Gérard Viatte m'a écrit, entre autres, ce qui suit :

« Il faudrait pouvoir remplacer la notion de cours, de conférences et d'auditoires par celle de travail en commun, d'expérience commune. J'ai essayé d'insister particulièrement sur cet aspect de la question dans mes conversations avec tous ceux qui ont pris en main la réalisation du projet d'Université populaire jurassienne. Je pense qu'elle devrait surtout servir de lieu de rencontre et d'ouverture réciproque à tous ceux qui sont trop souvent séparés par des traditions idéologiques, religieuses et politiques, conçues dans un esprit d'opposition et de repliement sur soi, un centre de vie commune où apprendraient enfin à se connaître vraiment ceux qui sont séparés le reste du temps par des barrières qui semblent infranchissables. J'ai insisté dans toute cette propagande sur l'expérience des pays scandinaves, parce que je pense qu'en en tenant compte, nous pourrions éviter de nous engager dans certaines impasses : cette expérience est en effet déjà longue et dans cette histoire, comme dans toute histoire, il n'y a pas que des réussites : la leçon des échecs corrigés est au moins aussi précieuse que celle des succès. Pour naviguer en sécurité, il faut connaître les écueils que d'autres ont pu repérer. »

Reconnaissons-le, dans le domaine de l'Université populaire, la Suisse n'est pas à l'avant-garde. Les pays scandinaves nous ont devancés, et de loin. Nous en sommes encore à la période initiale. Mais poursuivons notre route avec confiance et sans précipitation. « Chi va piano va sano e chi va sano va lontano. » Nous ne jetterons pas le manche après la cognée. Notre cher Jura a affirmé sa vitalité dans les domaines les plus divers : industrie, agriculture, commerce, arts et métiers, science, mouvements sociaux et religieux, littérature, histoire, folklore, musique, peinture, sculpture, théâtre, pédagogie, bâtiments

et œuvres scolaires, économie publique, tourisme, principes du droit, etc., et il faut s'en réjouir. Souhaitons que l'Université populaire jurassienne — je dis bien populaire — contribue peu à peu à élever le niveau intellectuel et moral de nos populations, à nous faire suivre l'évolution rapide qui se produit dans ce monde agité et inquiétant, à nous y adapter à temps, à rapprocher les citoyens et les diverses catégories sociales, à atténuer les antagonismes partisans et trop souvent aveugles, à promouvoir ainsi la concorde de plus en plus nécessaire, nos funestes querelles « ayant fait tant de mal et empêché tant de bien ». Nous naviguons tous sur la même embarcation, aussi devons-nous unir nos efforts pour qu'elle ne nous entraîne pas tous à l'abîme. Arrière l'égoïsme et que l'esprit de solidarité l'emporte.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'HIVER 1958-1959

Nous nous proposons d'examiner tout d'abord quelle fut l'activité administrative de notre association avant de passer aux commentaires sur les cours proprement dits.

En septembre 1958, le Conseil de l'Université populaire jurassienne a tenu à Tramelan sa deuxième assemblée générale, à laquelle participèrent 25 délégués et représentants.

Cette séance fut ouverte par le rapport présidentiel de M. Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'Économie publique, rapport que l'on peut lire dans le présent volume des « Actes ». Après avoir admis définitivement la section de Moutier, présidée par M. Gerster, et provisoirement la section de la Vallée de Tavannes, que dirige M. M. Lutz, le Conseil procéda à quelques modifications des statuts. Dorénavant, le Conseil fixera le montant de la cotisation et le maximum de la finance d'inscription aux cours. D'autre part, le Conseil accepta le règlement du fonds de compensation ; les sections qui, à la suite de frais d'organisation particulièrement élevés, de réductions accordées aux jeunes gens et aux familles, de l'organisation de cours décentralisés, se trouveront dans une situation financière précaire, auront en ce fonds de compensation un appui solide. Il est en effet de toute importance que nos sections puissent sans restriction matérielle d'aucune sorte mettre sur pied des cours coûteux, notamment dans les villages.

Continuant à exercer ses prérogatives, le Conseil a fixé à Fr. 1.— par participant aux cours la cotisation des sections à l'organe central, et à Fr. 10.— le maximum de l'inscription aux cours ; relevons que tous les jeunes gens jusqu'à 20 ans ne payeront que Fr. 5.—.

Monsieur G. Lutz, de Tramelan, trésorier général, présentait ensuite les comptes 1957-58, qui laissent un solde actif de Fr. 1.600.—. Il ne faut pas voir dans ce bénéfice une tentative de thésaurisation : les subsides de l'État de Berne nous étant parvenus trop tard, il a été tout simplement impossible au Comité de direction d'organiser les activités prévues pour l'été. On passera Fr. 600.— à compte nouveau, et on affectera Fr. 1.000.— au fonds de compensation.

Le *budget* pour 1958-1959 prévoit avant tout aux recettes un subside de l'Etat de *Fr. 5.000.—* et aux dépenses un versement de *Fr. 1.600.—* au fonds de compensation et *Fr. 2.600.—* pour l'organisation de stages.

Les remerciements les plus vifs sont adressés à M. G. Lutz pour son excellente gestion. Enfin le Conseil fixe le cachet des professeurs à *Fr. 30.—* (*Fr. 40.—* pour ceux du dehors) ; relevons que ces honoraires sont peu élevés, mais que des professeurs du Jura ou d'ailleurs se sont toujours mis avec plaisir à notre disposition.

Pour terminer, le Conseil décide d'adhérer à l'Association des Universités populaires suisses et d'inviter les sections à faire de même.

Le Comité de direction

constitué par le bureau et les directeurs des cours, peut être considéré comme le conseil exécutif de l'Université populaire jurassienne. Pendant que le bureau et le secrétariat liquidait les affaires courantes, il s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter des nombreuses questions d'ordre technique ou financier qui pouvaient se poser aux sections ou à l'organe central.

La trésorerie

dont nous avons vu que la situation à la fin de l'exercice 1957-1958 n'était bonne qu'artificiellement, pourra déployer, cette année, une activité fructueuse grâce aux subsides de l'Emulation (*Fr. 500.—*), de l'A. D. I. J. (*Fr. 500.—*) et de l'Etat de Berne (*Fr. 3.000.—* pour 1958 et *Fr. 4.000.—* pour 1959.)

Les sections

qui sont cette année au nombre de sept, si l'on compte la Vallée de Tavannes dont l'admission définitive sera prononcée à la fin de cet exercice, s'augmenteront peut-être de deux nouvelles unités. En effet, le Comité de direction est entré en rapport avec quelques personnes de Laufon et continue ses tractations avec l'Université populaire de Bienne pour créer une nouvelle section à La Neuveville.

Au cours de son assemblée de septembre 1958, le Conseil avait donné mandat au Comité de direction d'étudier la proposition de M. Péquignot, président, qui aimerait que *les principales associations professionnelles* jurassiennes soient représentées à l'Université populaire. Depuis lors, des prises de contact fructueuses ont été effectuées qui nous ont permis de voir l'intérêt que notre activité suscite auprès des organisations syndicales.

Le Comité de direction tentera au cours de cet été de donner une nouvelle forme à l'activité de notre Université populaire en organisant *des stages*. Le Comité d'étude, et particulièrement le P. Viatte, qui avait pris une part très importante à la propagation de l'idée d'université populaire dans nos vallées jurassiennes, considéraient déjà l'organisation de semaines de travail en commun comme la forme d'activité idéale. Les universités populaires nordiques, celles du Danemark spécialement, ont dans ce domaine une expérience de plusieurs dizaines d'années ; elles organisent des cours de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, délivrent des certificats dont la valeur est reconnue par tous les employeurs, possèdent même des bâtiments. Plus près de nous, l'Université populaire de Berne met sur pied chaque année des semaines d'étude au Château de Villars-les-Moines. Nous croyons savoir que notre expérience sera la première réalisée en Suisse romande et même en terre d'expression française.

Jusqu'à cette année, les fonds avaient manqué, mais maintenant que l'Etat de Berne nous témoigne un intérêt soutenu et une bienveillance accrue, nous pouvons tenter cette expérience intéressante. Nos débuts seront évidemment modestes. Nous pourrions probablement disposer de l'internat de l'Ecole normale des institutrices de Delémont, que M. Moine, directeur de l'Instruction publique et M. Rebetez, directeur, veulent bien mettre à notre disposition pour la première semaine des vacances horlogères, c'est-à-dire du 20 au 26 juillet. Les participants, qui pourront évidemment manger et coucher sur place, auront le choix entre quatre stages de trois jours chacun : Photographie, avec excursions, Formes contemporaines de la littérature française, Monuments historiques et artistiques du Jura, avec visites, et Flore du Jura, avec excursions. Les stages comprendront naturellement *une large part de discussion*, et même de travail collectif. L'intérêt de ces cours résidera dans la participation plus active des auditeurs et dans le charme des conversations du soir. La finance d'inscription à un stage de trois jours, cours, chambre, pension, excursions compris, ne dépassera pas *Fr. 60.—*. Ce prix très peu élevé permettra à chacun de suivre ces stages.

Les autorités de l'Université populaire jurassienne fondent de grands espoirs sur cette semaine d'étude.

Rapport statistique sur l'hiver 1958-1959

Comme les années passées, nous avons composé un tableau statistique offrant une image précise de l'activité de nos sections au cours du dernier hiver. Le nombre élevé des cours ne nous a pas permis de les mentionner, et le tableau récapitulatif (page 332) ne renferme que les résultats globaux de chaque section.

TABLEAU A

Sections	Agriculteurs		Ouvriers		Employés et commerçants		Industriels, techn., artisans		Professions libérales, enseignem.		Jeunes gens				Total des hommes	Total des femmes	Total général		
	Agriculteurs	Ouvriers	Employés et commerçants	Industriels, techn., artisans	Professions libérales, enseignem.	Agriculteurs	Ouvriers	Etudiants et apprentis	Etudiants et apprentis	Etudiants et apprentis	Etudiants et apprentis	Etudiants et apprentis							
Erguel {St-Imier 4 cours Corgémont 1 cours}			11	6	8	6	21	1	10	31					7	—	57	44	101
Tramelan 3 cours			17	7	13	13	11	2	6	5					16	5	63	32	95
Franches-Montagnes Saignelég. 2 cours			6	3	5	17	4	3	10	15			1	1	3	6	29	45	74
Vallée de Tavannes {Tavannes 4 cours Reconvilier 1 cours Malleray 1 cours}	1	—	30	1	28	15	77	11	15	16					15	—	166	43	209
Moutier 5 cours			9	10	10	7	13	3	21	63					10	9	63	92	155
Delémont {Delémont 5 cours Vicques 2 cours}	8	4	18	18	19	46	12	12	17	39			2	1	2	16	78	136	214
Porrentruy {Porrentruy 4 cours Boncourt 2 cours St-Ursanne 2 cours Chevenez 1 cours}	8	—	38	4	41	116	7	4	7	40					21	2	122	166	288
Totaux	17	4	129	49	124	220	145	36	86	209	—	—	3	2	74	38	578	558	1136
	21		178		344		181		295		—		5		112		1136		
en %	1,8		15,7		30,3		15,9		26,0		0		0,4		9,9		100 o/o		

Dans chaque rubrique, la colonne de gauche donne le nombre d'hommes, celle de droite le nombre de femmes.

Commentaires sur la participation des différents groupes sociaux

Agriculteurs : Comme l'année passée, nous devons déplorer le peu d'intérêt suscité par notre activité dans les milieux agricoles. Seuls les cours organisés à Vicques (8 participants) et à Boncourt (6 participants) ont attiré plus que quelques isolés. Nous ne nous décourageons cependant pas, car la formule de cours décentralisés, nous en sommes certains, nous permettra d'atteindre dans l'avenir un résultat meilleur.

Ouvriers : Cet hiver, 15,7 % de nos auditeurs adultes sont ouvriers. Ils ont surtout suivi les cours techniques et scientifiques, ce qui doit nous inciter à multiplier les cours de ce genre, surtout dans les petites localités. Lentement, mais sûrement, notre idée fraye son chemin dans les milieux ouvriers, et nous devons nous en féliciter, car l'Université populaire est faite avant tout pour ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de se cultiver.

Employés et commerçants : Ils constituent presque le tiers de nos auditeurs ; comme l'année passée, nous trouvons dans ce groupe un nombre élevé de femmes (220).

Industriels, techniciens et artisans : Nous regrettons l'année passée que ce groupe social fût si peu représenté ; or, cette année, des cours techniques et scientifiques en plus grand nombre ont tenté 60 auditeurs de plus, soit 181 en tout.

Professions libérales et enseignement : Certaines sections ayant renoncé à l'un ou l'autre cours culturel (musique, peinture, littérature) pour mettre sur pied des cours d'un genre inédit, les membres de ce groupe social se sont légèrement désintéressés de notre activité. Nous le regrettons, mais des essais doivent être faits dans toutes les directions.

Jeunes gens : Nous pensions que la finance d'inscription extrêmement basse (Fr. 5.—) encouragerait les jeunes gens à fréquenter nos cours en nombre. Hélas, 112 étudiants et apprentis et 5 jeunes ouvriers seulement se sont inscrits. Nous devons donc convenir qu'il s'agit là d'un problème de mentalité juvénile plutôt que d'un problème financier.

Les groupes sociaux et la nature des cours

Il importe de connaître les goûts des différents groupes sociaux de nos auditeurs. C'est pour cette raison que nous avons établi le tableau suivant, qui divise les cours en trois catégories : culturels (littérature, arts, histoire, musique, etc.), scientifiques et sociaux (mathématiques, sciences, psychologie, économie, droit, etc.), techniques et pratiques (photographie, art de s'exprimer, théâtre, mosaïque, etc.)

TABLEAU B

	Nombre	Auditeurs	Hommes	Femmes	Auditeurs par cours	Agriculteurs et ouvriers *	En o/o du total des agriculteurs et ouvriers
Cours culturels	11	319	105	214	29	38	19 o/o
Cours scientifiques et sociaux	17	499	312	187	29	107	52 o/o
Cours techniques et pratiques	9	318	161	157	35	59	29 o/o

* Jeunes ouvriers et agriculteurs compris
Le nombre des agriculteurs est minime (21 en tout)

Ce tableau appelle quelques observations, en principe les mêmes que l'année passée.

1) Les sections ont organisé plus de cours scientifiques, et elles ont eu raison, puisque plus de la moitié des ouvriers et des agriculteurs les ont choisis.

2) Les cours culturels plus que les autres attirent les femmes.

3) Il semble paradoxal que les cours techniques et pratiques groupent le plus grand nombre d'auditeurs (35 en moyenne) ; c'est que nous avons rangé dans cette catégorie les cours « Art de s'exprimer », qui ont toujours un grand succès.

Tableau comparatif des années 1957 à 1959

Après trois années d'activité, il nous a semblé intéressant de mettre en regard quelques éléments. Nous vous livrons ces chiffres brièvement commentés dans le tableau C (p. 335). Notons que nous n'avons tenu compte que des cours d'hiver.

Conclusions

Nous n'avons pas caché qu'il restait encore beaucoup à faire dans bien des secteurs, mais dans l'ensemble, nous pouvons être très satisfaits des résultats obtenus par nos sections. Que les directeurs des cours, MM. W. Sunier en Erguel, W. Jeanneret à Tramelan, A. Cattin dans les Franches-Montagnes, M. Lutz dans la Vallée de Tavannes,

TABLEAU C

	56-57	57-58	58-59	Remarques
Sections	6	6	7	Une section nouvelle, celle de Tavannes ; l'année prochaine en verra peut-être deux nouvelles à Laufon et à La Neuveville.
Localités	6	8	14	Fruit heureux de la politique de décentralisation : le nombre des localités qui reçoivent des cours a presque doublé. Constatation capitale : les cours dans les petites localités trouvent un meilleur accueil auprès des ouvriers.
Cours	24	30	37	Si le nombre des auditeurs n'a pas augmenté depuis l'année passée, on a pu en revanche leur offrir une gamme plus riche de cours. Par ailleurs, il faut bien constater que dans les auditorios restreints, les participants sont plus actifs que s'ils sont noyés dans une masse de 40 à 50 auditeurs.
Auditeurs	842	1165	1136	
Auditeurs par cours	35	39	31	
Agriculteurs en %	0,8	1,9	1,8	Nous sommes toujours à la recherche de la formule de cours qui conviendrait aux agriculteurs.
Ouvriers en %	11,5	13,8	15,7	Ces pourcentages ne comprennent pas les jeunes gens de moins de 20 ans (d'ailleurs en très petit nombre). Les efforts des sections dans le monde ouvrier portent peu à peu leurs fruits, surtout dans les villages.
Employés et commerçants } en %	30,1	34,3	30,3	La participation ascendante du groupe social « Industriels, techniciens, artisans » et celle, diminuée, des deux autres groupes, proviennent sans doute possible du plus grand nombre de cours dits « scientifiques et sociaux » organisés cette année, et dont l'aspect technique ou pratique plaît aussi beaucoup aux ouvriers. (Voir tableau B).
Industriels, techniciens, artisans } en %	10,2	10,8	15,9	
Prof. libérales et enseignement } en %	22,9	28,9	26,0	
Jeunes gens en %	7,3	10,2	10,3	Malgré les importantes réductions accordées aux jeunes gens (fr. 5.— d'inscription au cours), très peu participent à notre activité. C'est un point noir.

F. Gerster à Moutier, J.-P. Mœckli à Delémont et dans les environs, A. Widmer en Ajoie, soient vivement remerciés, ainsi que les comités locaux qu'ils dirigent, de l'activité inlassable qu'ils ont déployée. Nous pensons que si nous avons donné à nos auditeurs la possibilité d'apprendre quelque chose de nouveau, si nous leur avons donné l'envie d'acquérir d'autres connaissances, si nous avons renforcé en eux le goût du beau et la passion du vrai, nous n'aurons pas œuvré en vain. Par leur fidélité, les participants aux cours nous encouragent à persévérer, et nous leur en sommes reconnaissants.

Notre gratitude va également à ceux qui ne nous ménagent jamais leur soutien, au Département cantonal de l'Instruction publique, et particulièrement à son directeur, M. Virgile Moine, à la Société jurassienne d'Emulation, qui accueille notamment chaque année notre rapport dans les « Actes », et à l'A. D. I. J.

Comité de direction de l'Université populaire jurassienne

Le secrétaire : *Jean-Marie Mœckli.*